

SOMMAIRE DES TAUX DE TAXES ET PRINCIPALES TARIFICATIONS				
	2018		2019	
Taxes sur la valeur foncière				
Taxe foncière générale	0.8521 \$	/100\$	0.8721 \$	/100\$
Service dette à l'ensemble	0.0861 \$	/100\$	0.1042 \$	/100\$
Services				
Aqueduc	245 \$	/log.	235 \$	/log.
Égout	95 \$	/log.	95 \$	/log.
Matières résiduelles	175 \$	/log.	178 \$	/log.
Fosses septiques* - Permanentes	87.50 \$	/fosse	87.50 \$	/fosse
Fosses septiques* - Saisonniers	43.75 \$	/fosse	43.75 \$	/fosse
Dettes sectorielles				
Service dette - Aqueduc	100 \$	/log.	100 \$	/log.
Service dette - Égout	140 \$	/log.	155 \$	/log.
Service dette - Aqueduc Secteur Thomas & Coriane	198 \$	/unité	198 \$	/unité
Service dette - Asphalte Secteur Thomas & Coriane	288 \$	/unité	306 \$	/unité
Service dette - Aqueduc Boisés du Patrimoine	175 \$	/unité	175 \$	/unité
Service dette - Aqueduc Rue Lise	515 \$	/unité	515 \$	/unité

* Tarif pour une fosse septique standard. Pour autres types, voir l'article 10 du règlement #491.

COMPTE DE TAXES DE LA MAISON MOYENNE				
	2018	2019	Variation en \$	Variation en %
Valeur de la Maison moyenne	173 500 \$	175 000 \$		
Maison moyenne - Sans service	1 890.28 \$	1 974.02 \$	83.74 \$	4.43%
Maison moyenne - Avec Aqueduc seul	2 235.28 \$	2 309.02 \$	73.74 \$	3.30%
Maison moyenne - Avec Aqueduc + Égout	2 382.78 \$	2 471.52 \$	88.74 \$	3.72%
Augmentation moyenne pondérée				3.73%

RÉPARTITION DU COÛT DE LA DETTE À L'ENSEMBLE				
Numéro du Règlement	Description	% à l'ensemble	Taux 2018	Taux 2019
Règlement 398	Véhicule de sécurité incendie	100%	0.0060 \$	0.0059 \$
Règlement 412	Entrepôt (Garage municipal)	100%	0.0018 \$	0.0017 \$
Règlement 387	Projet Place Clermont	100%	0.0030 \$	- \$
Règlement 489	Équipements de déneigement	100%	- \$	0.0055 \$
Règlements 386, 392, 431 & 434	Asphaltage de diverses rues (< 2017)	100%	0.0143 \$	0.0109 \$
Règlements 467 & 471	Asphaltage de diverses rues (2017)	100%	0.0072 \$	0.0234 \$
Règlements 399, 400, 414 & 415	Réfection des rues Langevin, Commerciale, Guimont et Guillemette	100%	0.0135 \$	0.0132 \$
Règlement 421	Réfection de divers tronçons de rues	100%	0.0198 \$	0.0194 \$
Règlements 438 & 440	Réfection des rues Saint-Michel, Bellevue et du bld Trudel Ouest	100%	0.0143 \$	0.0142 \$
Règlement 472	Réfection des rues Bellemare, Fiset et St-Prosper	100%	0.0016 \$	0.0048 \$
Règlements 297, 298, 333, 343, 348	Réseau d'aqueduc	10%	0.0029 \$	0.0029 \$
Règlements 393 & 395	Réseau d'égout	10%	0.0017 \$	0.0023 \$
Total			0.0861 \$	0.1042 \$

INFORMATION PARTICULIÈRE POUR 2019 – ARÉNA DE ST-BONIFACE

Le conseil municipal a soumis à un processus de référendum consultatif sa résolution concernant sa volonté d'augmenter son support à l'organisme gérant l'Aréna de St-Boniface de 40 000\$ portant sa contribution annuelle à 100 000\$. Suite à la première étape de ce processus, soit la tenue d'un registre, la résolution a été réputée approuvée par les personnes habiles à voter puisque 14 personnes sur un total 390 requis pour passer à l'étape suivante se sont enregistrées. Conséquemment, le budget 2019 a été adopté en tenant compte de la contribution additionnelle.

Subvention annuelle	\$	Impact taux de taxe foncière générale	Impact compte de taxes (maison moyenne)
Antérieure	60 000 \$	0.0151 \$	26.43 \$
Augmentation du support	40 000 \$	0.0101 \$	17.67 \$
Totale 2019	100 000 \$	0.0252 \$	44.10 \$